

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

10 novembre 2017

Date d'affichage :

23 novembre 2017

L'AN deux mille dix-sept, le **16 novembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 10 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
absent

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Stéphane FRIAUD

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Michèle SCHOTTEY

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2017**

QUESTION N° 19

OBJET : Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux pour l'année 2018 : demande d'éligibilité à la D.E.T.R.

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 31 octobre 2017.

Suite à la délibération du 19 septembre 2016, la commune de Riom a acté la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) pour une réalisation de 2017 à 2023, et pour un montant estimatif de 2 416 666.67 € HT soit 2 900 000.00 € TTC

La programmation des Ad'Ap sur l'année 2018 portera sur les bâtiments suivants :

- Ecole Maternelle René Cassin : 12 870.00 € HT
- Gymnase de l'amitié : 57 475.00 € HT
- Gymnase Jean Zay : 38 720.00 € HT
- Mairie Annexe : 44 890.00 € HT
- Maison des Associations : 72 110.00 € HT
- La salle José Moron : 66 360.00 € HT
- Le stade Pierre Robin : 54 340.00 € HT
- Le site Gilbert Romme : 26 980.00 € HT
- Le Local Foot à La Varenne : 9 500.00 € HT

Le montant global de la mise en accessibilité pour l'année 2018 est estimé à 383 245.00 € HT soit 459 894.00 € TTC. Les interventions sont prévues sous la forme de travaux en régie dans leur grande majorité.

Le programme d'investissement portant sur la mise en accessibilité des bâtiments communaux pourrait faire l'objet d'un subventionnement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), régie par les articles L2334-32 à L2334-39 et les articles R2334-19 à R2334-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, et attribuée par décision du Préfet après instruction par une commission d'élus représentant les communes et E.P.C.I.

L'aide financière dont pourrait potentiellement bénéficier la commune pour la conduite de ce projet serait de 30% dans la limite de 150 000 € HT.

COMMUNE DE RIOM

Aussi, il est proposé à l'assemblée d'approuver la demande de subvention au titre de la DETR pour le programme d'investissement portant sur la mise en accessibilité des bâtiments communaux de 2018 ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet :

| | | |
|---------------------------------|---|------------------------|
| Coût estimatif du projet | | 372 535.00 € HT |
| Etat | Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux – 30% | 111 760.50 € HT |
| Commune de Riom | Part prise en charge par la Commune | 260 774.50 € HT |

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le projet,**
- **approuver le dépôt de la présente demande de subvention au titre de la D.E.T.R. ainsi que le plan de financement prévisionnel du programme d'investissement portant la mise en œuvre des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux programmé en 2018 dans le cadre de l'Agenda D'accessibilité Programmé,**
- **autoriser le Maire à effectuer toutes demandes et déclarations de travaux nécessaires à la réalisation des chantiers sus-visés.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 16 novembre 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20171116-DELIB171119-DE
Date de télétransmission : 20/11/2017
Date de réception préfecture : 20/11/2017

RIOM